

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc*

Genève



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

***Déclaration de Monsieur Omar HILALE
Ambassadeur, Représentant Permanent
Du Royaume du Maroc***

A la 44^{ème} session du Comité Permanent du HCR

Genève, du 3 au 5 mars 2009

Point de l'ordre du jour : Activités régionales du HCR

Madame la présidente

Permettez-moi tout d'abord de remercier M. Radouane Nouicer, pour sa présentation des efforts menés par le HCR dans le cadre de ces activités de protection des différentes catégories de réfugiés dans le monde et en particulier au niveau régional.

Ma délégation se félicite des efforts du HCR dans la mise en œuvre de la stratégie d'intégration des critères d'âge, du genre et de diversité dans la planification de la protection et des programmes au niveau des opérations.

Ces efforts contribuent à renforcer la cohérence nécessaire entre le siège et les responsables des opérations sur le terrain. Ce qui se traduirait par une meilleure rationalisation des ressources et une réponse plus adaptée aux besoins d'assistance des populations relevant de la compétence du HCR.

A cet égard, ma délégation souligne l'importance du rôle joué par le HCR notamment dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées pour les populations relevant de son mandat.

Elle note avec satisfaction l'adoption par le HCR d'une politique de suivi des programmes, qui lui permet de superviser des partenaires d'exécution de ses programmes au bénéfice des réfugiés.

La délégation du Royaume du Maroc est heureuse que les deux pays frères le Sénégal et la Mauritanie continuent à coopérer entre eux afin de permettre, avec l'assistance du HCR, le retour librement consentis des réfugiés mauritaniens à leur Mère Patrie, en provenance du Sénégal. Cette opération d'envergure n'a été rendue possible que grâce à la créativité, le doigté et l'esprit d'engagement du HCR et à la coopération dont ont fait preuve le Sénégal et la Mauritanie.

En outre, le Maroc se félicite du rôle joué par le HCR lors de la récente crise humanitaire de Gaza, notamment en :

- * demandant de fournir l'accès à la sécurité aux civils fuyant la guerre sur leur territoire, ainsi qu'un appui à l'UNRWA.

- * mettant à la disposition de l'UNRWA des denrées non alimentaires et un appui logistique.

- * signant un mémorandum d'accord avec le Croissant rouge égyptien pour accroître sa capacité à fournir des secours à la population concernée.

La réaction prompte et responsable du HCR force notre respect.

Madame la présidente

Ma délégation se félicite particulièrement des efforts constants du HCR visant à informer régulièrement la Communauté internationale sur les différentes situations de réfugiés, les avancées réalisées mais aussi, les régressions et les différents défis et blocages enregistrés par le HCR dans la mise en œuvre de ses programmes de protection.

Cette démarche qui ne se limite pas aux développements liés aux déplacements des réfugiés, mais qui présente également tous les développements de la situation globale de chaque populations relevant de la compétence du HCR, a toujours permis à notre comité d'avoir une vue d'ensemble et un débat riche et constructif sur ces situations et de sortir avec des conclusions comparatives importantes pour l'action du HCR dans les différentes régions.

A cet égard et en l'absence d'informations fournies par le HCR, je me dois d'informer notre Comité sur les développements de la situation des populations des camps de Tindouf, durant l'année écoulée.

En effet, la situation des populations séquestrées, depuis des décennies, dans les camps de Tindouf a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du programme des visites familiales, organisées par le HCR, en faveur des familles séparées par ce différend.

Ces visites familiales constituent une lueur d'espoir dans ces camps et suscitent un large engouement parmi la population des camps, car elles leur permet de s'émanciper de l'emprise sécuritaire pesant sur les camps, rencontrer leurs familles au Sahara marocain et constater, de visu, les progrès et le développement des villes sahariennes, et le climat de quiétude, de paix et de démocratie qui caractérisent le quotidien de ces provinces sahariennes.

A ce jour, 2275 dont 1431 personnes en provenance des camps de Tindouf et 1344 des villes sahariennes du Maroc ont bénéficié de ce programme depuis mars 2004.

Dans ce contexte, nous relevons avec inquiétude la poursuite des chantages, des intimidations, des menaces de représailles et le fractionnement systématique des familles, qui émaillent cette opération et ce, en violation flagrante des termes du Plan d'action convenu entre le HCR et toutes les parties. Malgré toutes ces entraves, plusieurs familles en provenance des camps ont décidé de rester définitivement au Maroc et de ne plus retourner dans les camps.

Pour sa part, le Maroc a fait preuve d'une coopération constante avec le HCR afin d'assurer la poursuite de ce programme, à la satisfaction des familles séparées. Le Maroc continue de s'engager en faveur de la préservation du caractère purement humanitaire de ce programme loin de toute instrumentalisation politique.

Par ailleurs et afin de satisfaire les demandes de 19000 inscrits en liste d'attente dont 12000 des camps de Tindouf, le Maroc a été le premier à répondre, depuis deux ans, à la demande du HCR d'élargir ce programme aux visites par voie terrestre. Malheureusement, les efforts du HCR à ce sujet, continuent de buter sur le refus des autres parties de l'itinéraire proposé par le HCR. Ce qui contribue à compromettre l'espoir de milliers de candidats, qui attendent désespérément de retrouver leurs familles au Maroc.

Par ailleurs, le développement qui a suscité le plus d'intérêt tant dans la région qu'au niveau international, a été le travail accompli par l'ancien Envoyé personnel du SG, M. Peter Van Walsum. Ce dernier avait conclu dans son rapport du 21 avril 2007, devant le Conseil de sécurité, que l'option de l'indépendance est irréaliste. Cette conclusion a été le résultat d'une évaluation mûre et responsable et après quatre rounds de négociations qu'il a menés, à Manhasset. Ce qui a amené les autres parties à tout mettre en œuvre pour le forcer au départ.

Pour sa part, le Conseil de sécurité a, dans sa résolution 1813, confirmé le caractère sérieux et crédible de l'initiative marocaine d'autonomie et appelé toutes les parties à « faire preuve de réalisme et d'un esprit de compromis » et à « engager plus résolument des négociations de fond ».

C'est dans ce contexte qu'est intervenue la nomination de M. Christopher Ross, comme nouvel Envoyé personnel pour le Sahara, en remplacement de M. Peter Van Walsum, afin de relancer le processus des négociations.

Au terme de sa première visite dans la région, le mois dernier, M Christopher Ross, a conclu à la nécessité de mettre en œuvre la résolution 1813 du Conseil de sécurité, qui se trouve au cœur du mandat qui lui été confié par le Secrétaire général des Nations Unies.

A l'occasion de la visite de M. Christopher Ross à Rabat, le Maroc lui a réitéré sa disposition à continuer à coopérer pleinement avec le Secrétaire général et son Envoyé personnel pour parvenir à une solution politique négociée, en application de la résolution 1813. Le Maroc étant convaincu que l'Initiative marocaine d'autonomie est la solution qui permettra de mettre fin à ce différend régional qui n'a que trop duré, et de favoriser l'intégration régionale du Maghreb dans la paix, la stabilité et le respect mutuel.

Je vous remercie.